



Quatre questions à M. Dominique Maillard, Président de RTE

Quels sont les principaux enjeux environnementaux pour RTE ?

La mission de RTE, entreprise de service, est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. Anticiper les évolutions du mix énergétique, prendre en compte les attentes de la société, c'est le quotidien de RTE. Dans le champ de l'environnement, l'insertion paysagère de nos infrastructures, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la préservation de la biodiversité sont autant de sujets essentiels. RTE fait un travail patient et continu de recherche, de dialogue avec le public, les associations d'environnement et les collectivités locales, pour identifier les solutions

les mieux adaptées. La mise en souterrain des lignes fait ainsi partie des solutions largement utilisées aujourd'hui.

Du fait de ces enjeux d'environnement, la construction de lignes s'inscrit dans le temps long. La réalisation d'une ligne THT nécessite aujourd'hui environ huit ans dont l'essentiel est consacré au dialogue avec les riverains, avant et pendant les procédures préalables à leur construction, les travaux eux-mêmes durant de 1 à 2 ans. RTE doit adapter le réseau au rythme d'évolution du paysage énergétique c'est-à-dire garantir la cohérence entre le développement des moyens de production (quelques années pour le thermique et les énergies renouvelables) et celui du réseau électrique. De gros efforts sont donc faits pour assurer que la population accepte les nouveaux ouvrages et pour répondre aux nombreuses contraintes environnementales, qui pour légitimes qu'elles soient, peuvent ralentir et renchérir le développement de nouvelles infrastructures identifiées comme nécessaires.

Comment l'aspiration des collectivités à une plus grande autonomie énergétique impacte-t-elle votre activité ?

La mutualisation des capacités de production sur une large zone permet une meilleure couverture des variations de leur production et de la consommation au cours du temps et améliore la stabilité du réseau. Cette mise en commun des moyens de production permet de diminuer le coût global pour la collectivité. À même niveau de confort, si chaque foyer ou utilisateur voulait être autonome et couvrir ses besoins, il faudrait environ quatre fois plus de puissance de production installée.

Comment gérez-vous la croissance des énergies renouvelables ?

Avec les énergies renouvelables, le besoin d'interconnexions acquiert une nouvelle dimension : pour gérer leur insertion et leur intermittence, le réseau doit être renforcé et étendu. En effet, d'une part, les moyens de production sont souvent situés dans des endroits isolés, loin du réseau et des zones de consommation – on pense à l'éolien en mer. D'autre part, leur intermittence et leur développement en France et dans les pays limitrophes, appelle un renforcement des

réseaux et des interconnexions frontalières pour les utiliser pleinement et acheminer l'appoint nécessaire lorsqu'elles sont indisponibles. En l'absence de capacités d'interconnexion suffisantes, chaque pays a recours à une électricité d'origine fossile qui détériore le bilan des émissions de GES. Le renforcement des réseaux de transport de l'électricité permettra de lisser ces variations naturelles. Le réseau est à ce jour le meilleur outil qui permet la valorisation des énergies renouvelables tant d'un point économique qu'environnemental.

Quelles percées technologiques sont à même d'améliorer le fonctionnement des réseaux ?

Le développement des réseaux intelligents, par la capacité à piloter une partie de la consommation, est un élément de réponse : il permettra de tirer parti au maximum des énergies renouvelables intermittentes en réduisant le recours à des moyens de production de pointe émetteurs de CO2. Le développement de la supraconductivité, plus lointain, nous permettrait de mieux tirer bénéfice de la diversité du mix énergétique européen en permettant des échanges d'énergie électrique sur une grande échelle, le défi ultime étant la supraconductivité à température ambiante. Des progrès techniques dans les matériaux, en particulier des nanotubes de carbone permettront de limiter les phénomènes de dilatation des câbles et d'augmenter ainsi la capacité de transit des lignes tout en réduisant les pertes. De même, le développement de lignes à courant continu est une piste intéressante pour la très longue distance et l'exploitation des ressources offshore. Enfin, des percées dans les technologies de stockage influenceraient le système de transport de l'électricité. Le stockage hydraulique nécessite des sites particuliers, comme en Suisse, mais cette technologie suppose de transporter l'électricité du lieu de production au lieu de stockage puis jusqu'au lieu de consommation. Des technologies permettant un stockage suffisamment dispersé sur le territoire comme le stockage adiabatique d'air comprimé ou le stockage chimique (batteries, électrolyse...) pourraient fournir des réponses adaptées, dès lors qu'elles savent combiner performance économique, utilisation de ressources renouvelables et faible impact environnemental.

édito

Le GIEC vient de nous rappeler l'urgence climatique avec la publication de scénarios de réchauffement qui font frémir. La transformation de nos modes de vie et de nos économies doit s'accélérer, et les entreprises sont prêtes à s'engager dans le déploiement d'industries nouvelles pour y contribuer. Mieux vaut être à la manœuvre que se faire imposer le changement !

Les conditions de succès de cette transformation sont encore loin d'être réunies; le plus important est l'adhésion de la population et sa confiance dans les acteurs économiques. C'est pourquoi EpE et ses partenaires organisent le 15 octobre le colloque Environnement et Industrie.

RTE est l'un des acteurs importants de la nécessaire transition énergétique. Les réponses de son Président à nos questions, ci-contre, illustrent ces défis.

Claire Tutenuit
Délégué Général

Entreprise et biodiversité : mesurer... mais quoi ?

Depuis l'année internationale de la biodiversité en 2010, la biodiversité monte dans l'agenda des entreprises. Certaines comme les exploitants de carrières ou les constructeurs d'infrastructures linéaires, qui dépendent pour la poursuite de leur développement d'une bonne intégration de cet enjeu, ont déjà quelques décennies d'expérience, mais leurs interlocuteurs ont monté en vigilance et compétence. D'autres ont réalisé à cette occasion que la biodiversité les concerne aussi, même à une échelle modeste, et qu'elles sont plus dépendantes qu'elles ne le pensaient du bon fonctionnement des écosystèmes autour de leurs sites.

Le cadre institutionnel évolue aussi : dans le registre de l'action volontaire, le lancement de la Stratégie nationale sur la biodiversité (SNB) en 2011 a été accompagné d'un appel aux entreprises, dont plusieurs, notamment parmi les membres d'EpE ont pris des engagements précis dans ce domaine. Différentes initiatives publiques comme la création de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), le lancement de l'Atlas national de la biodiversité dans les communes (ABC) et plus récemment le nouveau protocole du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) fournissent des outils de plus en plus homogènes et précis pour que chacun puisse se rendre compte s'il est concerné par cet enjeu, et à quel degré. Sur le plan législatif, les contraintes relatives à la biodiversité se renforcent : obligation de reporter sur les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité (art 225 de la loi dite



Grenelle 2] et, encore au stade de la réflexion, l'inscription du préjudice écologique et la compensation financière dans le droit de l'environnement.

Pour construire des plans d'action, des dialogues et des coopérations, pour en rendre compte aux parties prenantes, il faut des instruments de mesure de ces interactions des entreprises avec la biodiversité, et c'est là que les équipes des entreprises butent sur des questions de méthode. Comment décrire la présence de certains animaux ou plantes sur des centaines ou milliers de sites d'entreprise, lesquels sont pertinents, faut-il prendre en compte la sensibilité des riverains ou seulement l'intérêt scientifique? Comment les consolider? Faut-il prendre en compte les impacts directs de l'entreprise, ou élargir aux impacts des produits ou des matières premières, à l'instar du scope 3 désormais bien connu dans les bilans carbone?

Ce dernier point est en tous cas une des questions posées par la France à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosysté-

miques (IPBES) pour leur programme de travail 2014-2018 : comment évaluer les impacts d'un produit ou d'un service sur la biodiversité et les écosystèmes dans toutes les phases de son cycle de vie? Le fait que cette question ait été jugée par la France comme prioritaire illustre principalement deux choses. D'une part, il n'existe pas de méthodes et outils bien définis pour mesurer ces impacts et d'autre part, il devient important de combler ce manque. La GRI¹ a élaboré des indicateurs agrégés pour faciliter le reporting des grandes entreprises. L'expérience montre qu'ils ne sont pas toujours pertinents, et que, après quelques essais, certaines entreprises ont renoncé à les publier. Peut-on imaginer des approches plus pragmatiques mais qui répondent néanmoins aux besoins des entreprises et de leurs parties prenantes?

De nombreux membres d'EpE ont eux aussi, dans leurs différents métiers, commencé à mesurer leur interaction avec la biodiversité, dans une perspective d'action et parfois de reporting. Ils ont pour cela élaboré des indicateurs qu'ils utilisent aujourd'hui. Ils ont décidé de mettre ces expériences en commun pour comparer leurs méthodes, leurs outils... leurs difficultés et les solutions qu'ils ont trouvées. Nous vous invitons tous le 17 décembre prochain à découvrir le résultat de ce travail !

Claire TUTENUIT, Délégué Général
Annabelle PRIN-COJAN,
Responsable du Pôle Environnement

¹ Global Reporting Initiative

Dialogues

Du côté des membres

- Le groupe **Thales** a rejoint l'association au mois de septembre.

Événements

- EpE, l'INERIS et la Fabrique de l'industrie organisent le colloque Environnement et Industrie le **15 octobre** à la Maison de la Chimie à partir de 9h30. Programme et inscriptions : <http://environnement-et-industrie.epe-asso.org/>

- EpE publie la version anglaise de « Actions Climat des Entreprises » au mois de novembre.

- Save the date : lancement de la publication d'EpE « **Mesurer et piloter la biodiversité** » le 17 décembre à 18h au Pavillon de l'eau à Paris.

- EpE est partenaire du congrès SEF Smart Energies for Factories les 11 et 12 décembre 2013 à l'espace Grande Arche à Paris.

Dialogues

- Pierre-André de Chalendar, Président d'EpE, est intervenu au Forum « Changement climatique : des données scientifiques à l'action politique » organisé par le Ministère des Affaires Etrangères.

- Claire Tutenuit est intervenue au colloque Bilan GES des 8-9 octobre.

Equipe EpE

- Damien Leonard, responsable du Pôle Energie-Climat, devient responsable Environnement - Développement Durable au cabinet d'Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine.

Du côté du WBCSD

- Le séminaire annuel des membres aura lieu à Istanbul début novembre. Il sera centré autour des propositions concrètes des entreprises pour permettre à 9 milliards de personnes de vivre bien avec les ressources d'une seule planète.

Les membres d'EpE

AIR FRANCE • AIR LIQUIDE • ARCELORMITTAL • AXA • BASF FRANCE • BAYER FRANCE • BECITIZEN • BNP PARIBAS • CAISSE DES DÉPÔTS • CIMENTS CALCIA • DELOITTE • EADS • ÉCONOMIE D'ÉNERGIE • EDF • ERM FRANCE • ETAM • GDF SUEZ • KERING • LA POSTE • LAFARGE • MARSH • MICHELIN • MOBIVIA • PRIMAGAZ • PSA • RENAULT • REXEL • RTE FRANCE • SAINT-GOBAIN • SANOFI • SCHNEIDER ELECTRIC • SÉCHÉ ENVIRONNEMENT • SEQUANA • SIA CONSEIL • SNCF • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • SOLVAY • SUEZ ENVIRONNEMENT • THALES • TOTAL • VALLOUREC • VEOLIA ENVIRONNEMENT • VESUVIUS • VINCI



entreprises pour l'environnement

La Lettre d'EpE N°30 - Octobre 2013

Retrouvez cette lettre et tous les travaux d'EpE sur www.epe-asso.org

Directeur de la publication : Claire TUTENUIT
Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339
50, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
Tél : +33 1 49 70 98 50 - Fax : +33 1 49 70 02 50
Abonnement - désabonnement : lalettre@epe-asso.org
Imprimé sur papier recyclé ou sur votre papier